

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23137786

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

01120001

17.02.2023

DIVISION MONS

Greffe

N° d'entreprise : **0552 535 655**

Nom

(en entier) : **PROGEST IMMO**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue Jean-Baptiste Vifquain 16, 7110 Strepy-Bracquegnies**

Objet de l'acte : Démission et nomination des administrateurs

1. Confirmation de la démission de l'administrateur

Le 1^{er} février 2023, l'actionnaire unique a pris connaissance de la démission de l'administrateur, la SRL Progest Infra, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est sis 6210 Les Bons Villers, Rue de la Chapelle 12, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0847.337.263, représentée par son représentant permanent, Monsieur Christophe Libert.

L'actionnaire unique a décidé, pour autant que de besoin, d'accepter la démission volontaire de l'administrateur démissionnaire.

2. Nomination des nouveaux administrateurs

Aussi le 1^{er} février 2023, l'actionnaire unique a nommé des nouveaux administrateurs pour une durée indéterminée:

- la SRL Indel Invest, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est sis 8530 Harelbeke, Harpstraat 5/1, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0821.164.782, représentée par son représentant permanent, Madame Stephanie Valcke;

- la SRL Ibeco, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est sis 8552 Zwevegem, Den Helder 17C, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0874.145.687, représentée par son représentant permanent, Monsieur Ivan Bossuyt;

- la SA Bouw Georges Tanghe, une société anonyme, dont le siège social est sis 8552 Zwevegem, Den Helder 17B, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0405.391.605, représentée par son représentant permanent, Monsieur Désiré Stadsbader.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/10/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).